



Dossier de presse

Aides régionales à l'expansion économique

25 millions d'aides pour soutenir les PME bruxelloises

Contenu :

1/ Introduction	3
2/ Domaines d'intervention	4
3/ Trois exemples de dossiers d'aides aux investissements	5
• Hôtel Van Belle	
• Fri-Agra	
• BrewDog	
Statistiques sur les aides en 2015	
• Répartition des aides octroyées selon la taille de l'entreprise	8
• Répartition des primes : Zone de développement/hors zone	9
• Répartition des aides octroyées selon le secteur d'activité de l'entreprise	10
• Nombre de demandes introduites et montants globaux	13
Infos et contacts	14

1/ Introduction

La Région bruxelloise prévoit une série de subsides pour les entreprises, les indépendants ou les candidats-entrepreneurs. La gestion de ces aides est confiée au service public régional BEE (Bruxelles Economie et Emploi).

Chaque année, la Région octroie 25 millions d'euros d'aides aux entreprises pour qu'elles se développent à Bruxelles. Au total, ce sont 1500 entreprises qui sont soutenues par an (3000 dossiers ouverts) dans le cadre du régime d'aides dit « à l'expansion économique ».

Les aides à l'expansion économique contribuent ainsi au développement d'un environnement favorable à la croissance économique et à la création nette d'emploi, et cela dans une diversité de secteurs (commerce, horeca, industrie, construction, services administratifs etc.).

Par ailleurs, afin de faciliter la lisibilité de ces aides envers les entrepreneurs, le portail d'information *1819.brussels* met à la disposition des entrepreneurs bruxellois le moteur de recherche subsides.brussels.

2/ Domaines d'intervention

- *Aide aux « investissements généraux »*

Une entreprise peut bénéficier d'une aide pour investissements généraux en fonction de sa taille et du secteur dans lequel elle exerce son activité. Ces aides portent sur les dossiers de subsides dont les montants sont les plus élevés.

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale accorde notamment une aide aux microentreprises, aux petites entreprises et aux moyennes entreprises qui réalisent des « investissements généraux ».

Tous les « investissements généraux » ne peuvent évidemment pas bénéficier d'une aide : seul est admissible l'investissement ou le programme d'investissements corporels ou incorporels se rapportant à la création d'un établissement ou à l'extension d'un établissement existant, à la diversification de la production d'un établissement sur de nouveaux marchés de produits ou à un changement fondamental de l'ensemble du processus de production d'un établissement existant.

L'investissement doit porter sur un montant minimum (hors TVA et autres impôts) de 15.000 euros pour les microentreprises ; 30.000 euros pour les petites entreprises ; et 100.000 euros pour les moyennes entreprises. Le montant par facture doit en outre atteindre un montant minimum de 500 euros.

- *Aides aux investissements spécifiques*

Les investissements spécifiques s'adressent à tout type d'entreprise. Les aides pour les investissements spécifiques portent principalement sur la protection de l'environnement, l'intégration urbaine, l'économie d'énergie, la production d'écoproduits.

- *Aides à la gestion d'entreprise*

Les aides à la gestion d'entreprise renvoient aux aides pour la promotion de l'expansion économique : soit les aides en matière de consultance, formation, recrutement ou encore de soutien à l'accueil de la petite enfance.

3/ Trois exemples de dossiers d'aides aux investissements

- **Hôtel Van Belle**

L'hôtel Van Belle est un hôtel de famille, crée en 1906, situé au cœur du quartier Cureghem à Anderlecht.



L'investissement :

Il s'agit d'une extension de bâtiment (création de parking et construction de 33 chambres supplémentaires). Un premier permis d'urbanisme a été introduit en 2012 et exécuté à ce jour. Les nouvelles chambres seront ouvertes en septembre. Un deuxième permis d'urbanisme a été obtenu en avril 2015. Il est en cours d'exécution et sera exécuté en 2 phases.

L'impact positif pour la Région :

Installé chaussée de Mons, l'hôtel est situé dans un quartier difficile, considéré peu attractif par les grandes chaînes hôtelières. Il y a, derrière le projet d'extension de l'Hôtel Van Belle, un important enjeu de rénovation urbaine et de redynamisation de l'économie locale. Indirectement, la redynamisation de l'hôtel soutient l'économie locale. La centaine de clients supplémentaires sont des consommateurs des commerces de proximité : pharmacie, épicerie, snack bar, restaurants, etc.

En outre, l'extension va permettre la création de minimum 8 équivalents temps plein. Il s'agit majoritairement d'emplois peu qualifiés pour les Bruxellois

Ce projet est un exemple de coopération entre les pouvoirs publics et le privé dans le cadre d'un contrat de quartier. Il contribue à améliorer l'environnement urbain.

- **Fri-Agra**

Fri-Agra SA est active dans l'entreposage frigorifique et logistique de produits frais et de surgelés. La société emploie environ 15 personnes et est située, Quai de Mariemont à Molenbeek-Saint-Jean : soit à l'intérieur de la zone de développement.



L'investissement :

Fri-Agra a décidé d'investir dans une nouvelle installation frigorifique qui remplace une ancienne installation existante au fréon.

Il s'agit d'un remodelage complet de certains locaux d'exploitation de la société avec davantage de superficie utilisée en vue de permettre une installation d'un nouveau dispositif de réfrigération pour l'ensemble de l'usine fonctionnant à l'ammoniaque au lieu du fréon.

L'impact positif pour la Région :

Cet investissement a pour but d'améliorer la production de froid vis-à-vis des exigences environnementales actuelles et du renforcement de la prévention incendie. En jeu : l'influence nocive du fréon sur l'environnement et son potentiel explosif. Pour ces raisons, Fri-Agra a décidé d'opter pour une nouvelle installation à haut rendement fonctionnant avec un réfrigérant naturel : l'ammoniaque. Toutefois, ce réfrigérant présente malheureusement des risques d'incendie. A cet effet, le déplacement physique de la salle des machines existante aujourd'hui vers l'extrémité de ses bâtiments vise une maîtrise plus grande des risques d'explosion avec une gestion plus rigoureuse des normes de sécurité incendie. En sus, cet investissement vise un gain en consommation d'eau d'environ 72.000 m³/an.

- **BrewDog**

C'est en 2012, que Robert Rothstein et Michel Ogunrinde décident d'implanter la marque écossaise « BrewDog » dans l'ancien Air terminus de la Sabena, juste à côté de la gare Centrale, en plein cœur de la ville. Autrefois, l'Air terminus de la Sabena permettait aux passagers de la compagnie aérienne de s'enregistrer avant de se rendre en train à l'aéroport. Du mobilier d'époque rappelle aux nouveaux clients cette ancienne affectation. Bières artisanales, bières belges, restauration et animations ponctuelles au menu.



L'investissement :

Il s'agit de travaux de transformation, de rénovation et d'aménagement d'un espace commercial de type horeca de 881 m². Une partie de l'investissement concerne les équipements nécessaires à son bon fonctionnement. Des travaux tels que la pose d'un revêtement de gymnase sur les murs, la construction d'un grand bar, l'aménagement d'une terrasse composée de mobilier en palettes recyclées, l'installation d'un système de sonorisation et de cuisine etc.

L'impact positif pour la Région :

BrewDog met en avant les bières beiges et bruxelloises artisanales. Elle valorise également les brasseries locales et proposent une carte de bières en perpétuel changement. D'ailleurs, il n'y a qu'à lever les yeux au-dessus du bar pour se rendre compte qu'on se trouve bien en Belgique et à Bruxelles. BrewDog emploie 21 personnes.

Statistiques sur les aides en 2015

Répartition des aides octroyées selon la taille de l'entreprise

(Sauf pré-activité, accueil de la petite enfance, mise à disposition et recrutement ASBL)

Notions de taille d'entreprise :

- **Micro-entreprise**

Effectifs : < 10 personnes

CA : ≤ 2 millions € ou bilan: ≤ 2 millions €

- **Petite entreprise**

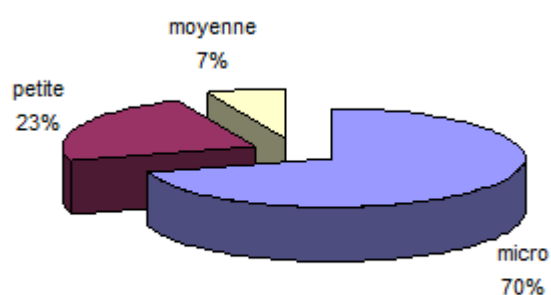
Effectifs : < 50 personnes

CA : ≤ 10 millions € ou bilan: ≤ 10 millions €

- **Entreprise moyenne**

Effectifs : < 250 personnes

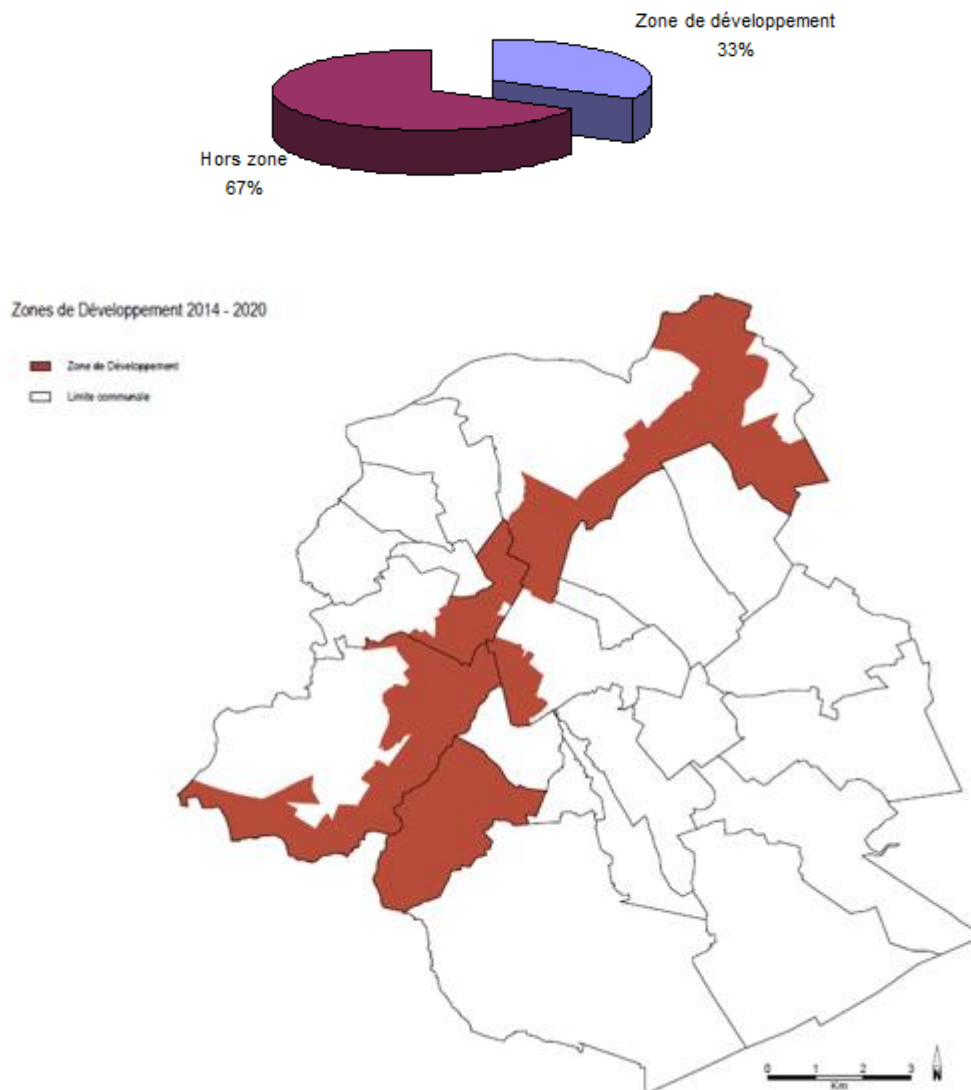
CA : ≤ 50 millions € ou bilan : ≤ 43 millions €



Répartition des primes : zone de développement 2014-2020/hors zone

Sur proposition du Ministre de l'Economie, Didier Gosuin, le Gouvernement bruxellois a délimité la nouvelle zone de développement 2014-2020 de la RBC sur les communes d'Anderlecht, de Bruxelles-Ville, de Molenbeek et de Forest. La délimitation de cette zone, couvrant des quartiers au taux de chômage important, permet à la Région bruxelloise d'octroyer des aides à un taux d'intervention majoré aux entreprises qui souhaitent investir dans la zone dite « zone de développement ». La décision de mettre en place la nouvelle zone de développement précède une réévaluation plus large des mesures d'expansion économique. Une réflexion sur la réforme de ces aides est menée afin de garantir non seulement leur lisibilité mais également leur cohérence par rapport aux objectifs des politiques économiques et aux besoins exprimés par les entrepreneurs.

L'importance des aides à l'expansion économiques octroyées est ainsi accrue si l'entreprise concernée se situe dans la zone dite « de développement ».

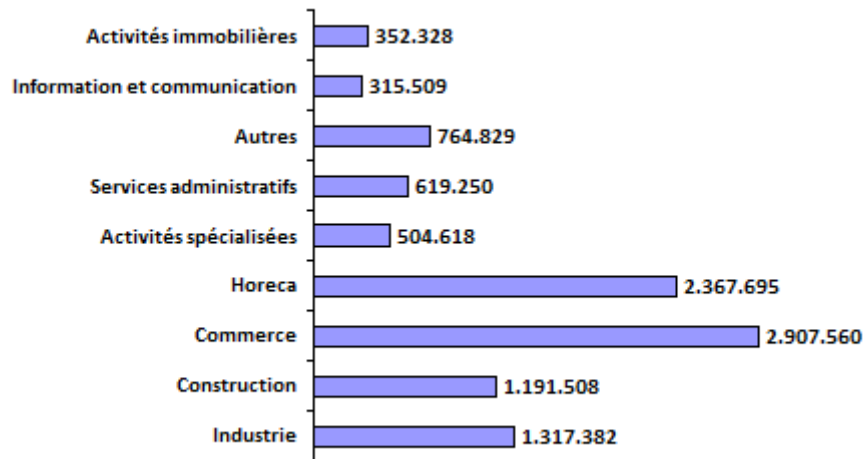


Répartition des aides octroyées selon le secteur d'activité de l'entreprise

- **Aides pour les investissements généraux**

Nombre de dossiers Introduits	Nombre décidés total	Décidés favorables	Décidés défavorables	Montant des primes en €
566	485	297	188	10.340.679

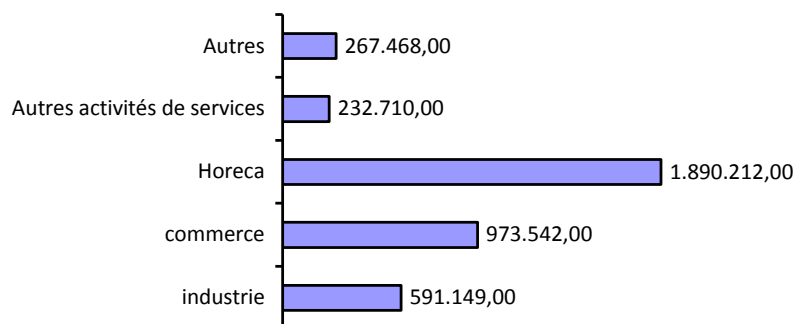
Répartition des primes selon le secteur d'activités :



- **Aides pour les investissements spécifiques**

Types de dossiers	Nombre introduits	Nombre décidés total	Décidés favorables	Décidés défavorables	Montant des primes en €
Protection de l'environnement	25	37	32	5	537.103
Intégration urbaine	70	48	23	25	142.251
Ecoproduits	2	2	1	1	11.980
Economies d'énergie et production d'énergie à partir de sources renouvelables	253	183	116	67	1.847.235
Mise en conformité aux normes européennes en matière non environnementale	69	61	48	13	1.416.512
TOTAL	419	331	220	111	3.955.081

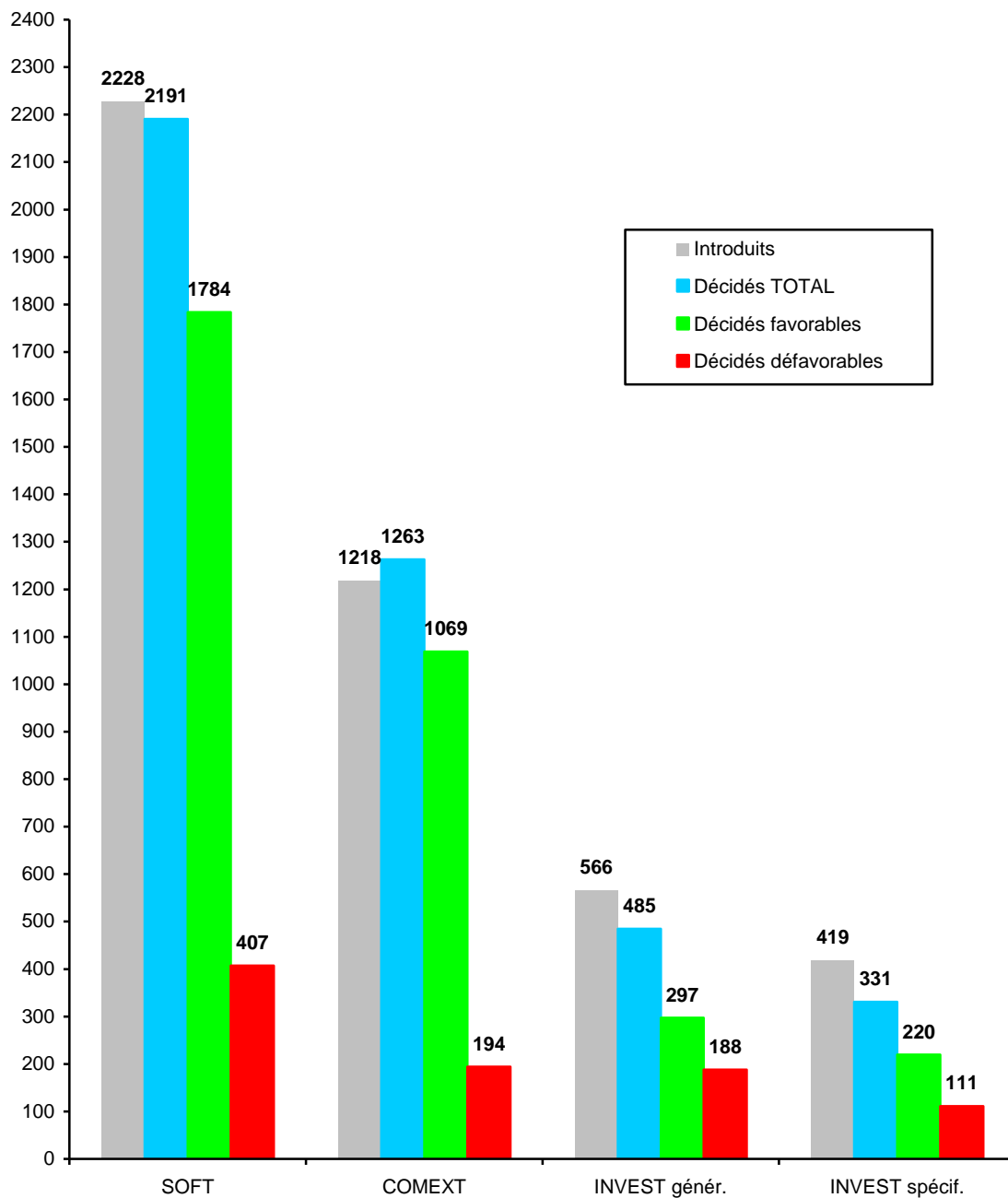
Répartition des primes selon le secteur d'activités :



- **Aides à la gestion d'entreprise**

Types de dossiers	Nombre introduits	Nombre décidés total	Nombre décidés favorables	Nombre décidés défavorables	Montant des primes en €
Pré-activité	34	38	31	7	131.810
Conseils	927	894	728	166	6.039.948
Études	90	85	65	20	373.142
Formation externe	943	933	773	160	1.189.190
Tutorat FPI	34	40	32	8	147.000
Mise à disposition	14	15	12	3	83.100
Recrutement projet spécifique	38	33	23	10	1.110.000
Recrutement ASBL	2	2	2	-	160.000
Petite enfance	108	115	90	25	963.000
TOTAL	2.190	2.155	1.756	399	10.197.190

Nombre de demandes introduites et montants globaux



Soft : aides en matière de consultance, formation, recrutement et de soutien à l'accueil de la petite enfance

Infos et contacts

Contact Presse (Cabinet Gosuin) :

Charlotte Bonbled – 0499 51 26 31 - cbonbled@gov.brussels

Aides à l'investissement :

Bruxelles Economie et Emploi : www.werk-economie-emploi.irisnet.be